

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 Janvier 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le trente janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Étaient présents : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre – VERDU Jean-Michel – DUME Jean- DEBLADIS Nicolas - BOUCHENTOUF Abderrahim - MOREIRA Anthony - CONQUET Denis – POATY Rodrigue - AYRAL Robert - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine – BRIEU Yolande – KRAUSS Catherine - DRUON Francine - SUDRES Roselyne – FOURNIER Evelyne –DUARTE Noémie – BEZAYRIE Mathilde - HOIRET Isabelle - VALETTE Lucie - AUSSEIL Josiane – PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : LACAN Sylvie procuration à PLAGNARD Pierre - GIRBAL Roland procuration à VERDU Jean-Michel - DELPERIE David procuration à AUSSEIL Josiane

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

Le Conseil Municipal rend hommage à Isabelle FRANCOIS agent recenseur décédée et à Mr MARCILLAC père de Dominique, agent communal.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 décembre 2014
Après modification en page 3, aide du FDE à Arum Antic, précision du vote contre de Mme VERNEREY.

Approbation du Procès-verbal à l'unanimité des membres présents

Compte-rendu Commission 1 du 22/12/2014
Aucune observation sur ce rapport.

Compte-rendu Commission 6 du 06/01/2015
Mention de l'absence de Mme VERNEREY, excusée.
Aucune autre observation sur ce rapport.

Compte-rendu Commission 1 du 19/01/2015
Aucune observation sur ce rapport.

Compte-rendu Commission 7 du 21/01/2015
Aucune observation sur ce rapport.

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Délibération N°150130-01

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront l'élaboration du budget primitif 2015.

Suite à la réunion de la Commission Finances réunie le 21/01/2015, et l'avis favorable donné sur le DOB 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2015, avec les orientations principales suivantes :

- Stabilité des Taux concernant la Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti, et diminution du taux de la CFE de 8,4 % (pour favoriser l'activité économique), ce qui ramènerait le taux de la CFE de 17,82 % à 16,32 %
- Concernant la dette, volonté de poursuivre le désendettement avec un Capital Restant Dû souhaité au 31/12/2015 de 4 414 000€ (contre 4 484 335 € à ce jour) avec un emprunt 2015 à réaliser de 503 000 €
- Ce Débat d'Orientations Budgétaires fait apparaître une capacité à investir à hauteur de 831 000€ (hors subventions diverses).

Différents points ont été débattus et des précisions ont été apportées à l'ensemble des questions abordées.

Mme VERNEREY précise qu'elle aurait préféré une baisse sur les impôts des ménages.

Attribution d'aides au Titre du Fonds de Développement Economique

Délibération N°150130-02

Le maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 03/11/2014 (N°141103-13) le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'aides aux entrepreneurs au titre du Fonds de Développement Economique.

Après examen attentif des 2 demandes reçues et après avis de la Commission 1, le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer les aides suivantes :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, décide :

- à la majorité d'attribuer les aides suivantes (*26 pour – 1 contre de Mme VERNEREY*)

1- Société LE MILHANO dont le représentant légal est M. OZPINAR

Ouverture d'une pizzeria au 8 Bd de Guizard (ancien tabac presse BURGUIERE)

Avance remboursable de 10 000 € sur 5 ans au titre de la création de deux emplois en CDI, 1 à temps complet et 1 à mi-temps.

Mme VERNEREY précise qu'il ne s'agit que de la création de deux ½ postes.

- à l'unanimité d'attribuer les aides suivantes :

2- SARL (Société à Responsabilité Limitée) MAISON DU SPORT dont le représentant légal est Mme Marie-Ange CAYLA

Cette société exploitera une salle de sports dans un local situé à la Zone de la Bouysse (propriété de M. VEYRE). Un aménagement immobilier d'un montant de 110 000 € y sera préalablement réalisé.

Le projet comporte aussi le recrutement en septembre 2015 d'un emploi à temps plein.

Subvention de 10 000 € pour l'aménagement du bâtiment.

Exploitation du Village Vacances et Tarifs

Délibération N°150130-03

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 08/09/2014 le Conseil Municipal avait décidé de ne pas renouveler la convention de concession et d'exploitation du Village Vacances « Le Rouergue » géré par VVF (cette concession expirant le 31/12/2014).

Après avis de la commission n°6 (animation – tourisme) réunie le 05 janvier 2015, le Maire confirme que la gestion de ce village vacances sera effectuée par la Ville d'Espalion à compter du 1^{er} janvier 2015 en incluant la gestion de ce centre avec celui du Centre d'Hébergement.

Cette structure unique (Centre d'Hébergement et Village Vacances) prendra le nom de **Centre de Vacances « Aux Portes des Monts d'Aubrac »**.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Grille tarifaire Village Vacances

<i>Janvier</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
<i>Février</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
<i>Mars</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
<i>Avril</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
<i>Mai</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
<i>Juin</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
<i>Juillet</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
<i>Août</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
<i>Septembre</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
<i>Octobre</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
<i>Novembre</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
<i>Décembre</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	

	1	2	3	4	5
<i>Studio 2 pers. 23m2</i>		199	349	459	299
<i>Logement 2 pièces 5/6 pers. 33m2</i>	249	299	599	699	499
<i>Logement 3 pièces 7 pers. 42m2</i>	279	349	699	799	599

* Tarifs à la quinzaine - 10 %

* Tarifs CE, Agences de voyages, To - 10 %

Grille Tarifaire à la nuitée (Hors Juillet / Août)			
	1 nuit	2 nuits	3 nuits
Studio 2 pers.	50 €	90 €	120 €
Logement 2 pièces 5/6 pers.	75 €	130 €	160 €
Logement 3 pièces 7 pers.	90 €	145 €	175 €

* Nuitée supplémentaire 30 €

Tarifs Randonneur	
Nuitée	15 €
Petit déjeuner	6 €
Repas du soir	13 €

Tarifs boissons 2€; café 1€

Grille Tarifaire "Services" Village Vacances	
Ménage	50 € / séjour
TV	Gratuit
Animaux compagnies	4 € / jour / animal
Location draps	6 €
Caution	300 € (chèque, CB, espèces)
Taxe de séjour	0,6 € / nuit / pers + 13 ans
Parking extérieur	Gratuit
WiFi accueil	Gratuit
Laverie	LL: 3€ et SL : 3€
Kit bébé	Gratuit
<i>(Lit parapluie, baignoire, chaise haute)</i>	

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, décide à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions : DELPERIE,
RUFFAT, AUSSEIL, PINTOR, VERNEREY) :

- Confirme l'assujettissement de cette nouvelle structure à la TVA,
- De dénommer la structure unique Centre d'Hébergement et Village Vacances : Centre de Vacances « Aux Portes des Monts d'Aubrac ».
- Approuve les tarifs proposés ci-dessus pour la saison 2015.
- Le Maire est invité à réaliser toutes les démarches nécessaires notamment au niveau de la Trésorerie et du Service des Impôts (TVA).

Modification du Règlement et des Tarifs du Marché

Délibération N°150130-04

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée après avis favorable du Syndicat des Commerçants non sédentaires de l'Aveyron (avis favorable en date du 07/01/2015) :

1/ une modification du règlement du Marché d'Espalion daté du 23 février 2012, comme suit :

- Article 4-3 : Exploitation des emplacements fixes ; b/ Exploitation

Proposition de nouvelle rédaction du 1^{er} alinéa : « *Le titulaire d'un emplacement fixe devra exercer de manière continue, sauf cas de force majeure (maladie, décès,...) ; auquel cas la Ville d'Espalion sera informée dans les huit jours de l'absence.* »

- Article 14 : modification

« *Le marché du mardi se tiendra Place de la Vieille Eglise ou ses abords immédiats, et sera réservé aux commerces alimentaires* ».

- Article 18 : Plans de marchés

Proposition d'ajout d'un Article 18-2 : *Le marché du mardi*, ainsi rédigé :

« *Le marché du mardi est réservé exclusivement au commerce alimentaire, de producteur ou de revendeur, et se tiendra place de la Vieille Eglise et rue Denayrouze.* »

2/ La révision de la grille des tarifs avec la mise en place de deux nouveaux tarifs :

- Abonnement annuel producteur + alimentation (marché du mardi) : 24,00 € Tarif forfaitaire
- Electricité petit métier forain : 5,00 € / jour

Monsieur Eric PICARD ne participe pas au débat ni au vote.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

Programme Voirie 2015 : projet de création d'une voie entre le plateau de la Gare et le cimetière de Perse – Demande de subvention DETR 2015 – Approbation du projet du plan de financement prévisionnel

Délibération N°150130-05

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un complexe multisports sur le plateau de la Gare, projet porté par la Communauté de Communes Espalion-Estaing.

Il expose que des travaux s'avèrent nécessaires dans le cadre de ce projet afin de désengorger la circulation sur l'avenue de la Gare.

En effet, la collectivité a déjà créé le pôle petite enfance sur le Plateau de la Gare, et la circulation, à double sens sur l'avenue qui dessert cette structure, est importante.

Il est donc prévu, afin de mieux répartir la circulation, d'envisager la création d'un sens unique sur la voie montante vers la gare, et de créer une nouvelle voie de circulation allant du Pôle Enfance jusqu'au Cimetière de Perse, afin que les véhicules puissent redescendre par cette voie.

Ce projet comprend aussi la réfection du parking devant le pôle petite enfance afin de sécuriser les lieux, notamment pour les enfants.

Les travaux consistent donc en la création d'une nouvelle voie et de ses abords (trottoirs, cheminements piétons...), ainsi qu'une mise en sécurité du stationnement devant le pôle petite enfance.

Leur réalisation est prévue entre mai et septembre 2015.

Le coût estimatif de ce programme est de 513 695 €H.T..

Monsieur le Maire expose que ce programme pourrait bénéficier de l'aide de l'Etat au titre du DETR 2015, et de l'aide du Département.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ESTIMATIF DES DEPENSES H.T.	513 695.00 €
DETR 2015 - 30 %	154 108.50 €
CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON - 30%	154 108.50 €
PART COMMUNALE	205 478.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (*4 contre : DELPERIE, AUSSEIL, RUFFAT, PINTOR, 1 abstention : VERNEREY*) :

- Approuve ce programme voirie 2015 pour un montant total de 513 695 € H.T.,
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- Sollicite les aides de l'Etat au titre du DETR 2015, et du Département de l'Aveyron, conformément au plan de financement,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Travaux d'accessibilité et de sécurité de la Mairie d'ESPALION – Demande de subvention DETR 2015 – Approbation du projet du plan de financement prévisionnel

Délibération N°150130-06

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire aujourd'hui de procéder :

1/ à la mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment, à l'extérieur, ainsi qu'à l'intérieur du bâtiment.

2/ à la mise en conformité vis-à-vis des normes de lutte contre l'incendie.

En effet, l'accès du bâtiment se fait par des escaliers, ainsi qu'une rampe pour personnes à mobilité réduite. Ces accès ne répondent plus aux normes d'accessibilité. L'étage n'est actuellement accessible que par des escaliers.

Les travaux consistent donc en :

- la création d'un ascenseur, en lieu et place de la salle de permanence du rez-de-chaussée, à l'intérieur du bâtiment, pour accéder aux étages,
- la mise aux normes de la rampe d'accès extérieure, ainsi que du parvis.
- la création d'un petit escalier de secours, en lieu et place du bureau du Maire, devant permettre une évacuation des personnes en cas d'obstacle (incendie ou autre) empêchant l'accès à l'escalier principal.

Ces travaux nécessitent avant mise en œuvre une démolition de l'existant. Le montant global de cette opération est estimé à 165 200 € H.T..

Il expose que ce programme pourrait bénéficier de l'aide de l'Etat au titre du DETR 2015, et de l'aide du Département.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Travaux d'accessibilité intérieure	107 200.00 €
Travaux d'accessibilité extérieure	30 200.00 €
Travaux d'accessibilité côté Parc	15 500.00 €
Horaires bureau d'études IGETEC (structure et fluide)	4 600.00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	7 700.00 €
ESTIMATIF DES DEPENSES H.T.	165 200.00 €
DETR 2015 - 30 %	49 560.00 €
CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON - 30%	49 560.00 €
PART COMMUNALE	66 080.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de sécurité et d'accessibilité de la Mairie d'ESPALION pour un montant total de 165 200 € H.T.,
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- Sollicite les aides de l'Etat au titre du DETR 2015, et du Département de l'Aveyron, conformément au plan de financement.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Délibération N°150130-07

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un recensement général de la population est actuellement effectué sur le territoire de la ville d'Espalion du 15 janvier au 14 février 2015.

Il précise que le territoire a été divisé en 12 secteurs et qu'il a été nécessaire de procéder au recrutement de 12 agents recenseurs ainsi que d'un coordinateur.

Il propose de fixer la rémunération selon les critères suivants :

- Pour les agents recenseurs :
 - 1,05 € / par fiche logement
 - 1,50 € / par fiche individuelle

 - Forfait de 80 € pour les formations effectuées (2 demi-journées)

 - Frais de déplacement :
 - 50€ pour les secteurs : 3-6-7
 - 80€ pour les secteurs 4-5-9-10-11-12

- Pour le coordinateur :
 - Forfait de rémunération : 1800€ brut

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs de rémunération des agents recenseurs.

Les cinq conseillers de l'opposition s'abstiennent sur la désignation et le forfait de rémunération proposé à Mme DRUON Francine (Conseiller Municipal) en tant que coordinateur. Sur ce point, Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec les services de l'INSEE.

Les précisions complémentaires seront apportées lors du prochain conseil municipal.

Cimetière de Perse - Sections B et C

Reprise des Concessions abandonnées

Délibération N°150130-08

La Ville d'Espalion a lancé, le 13 octobre 2011, conformément aux dispositions des articles L 2223-13 à 2223-44 du Code Général des Collectivités Territoriales, une opération de recensement et de constatation de concessions funéraires considérées comme abandonnées au cimetière de Perse, sections B et C.

Cette première phase a permis de recenser 34 concessions dont l'état était considéré comme abandonné. Les familles ou ayants-droit propriétaires de la concession ont été régulièrement informés et invités à procéder aux travaux ou remise en état nécessaires.

Trois ans plus tard, le 12 novembre 2014, un deuxième constat d'abandon concernant ces mêmes concessions précise que 28 d'entre elles restent (27 dans la section B – 1 dans la section C), malgré les démarches entreprises auprès des familles concessionnaires, à l'état d'abandon. Aucune remise en état n'a été effectuée dans le délai imparti de trois ans.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la reprise de ces concessions. Cette opération comporte le déplacement des restes post-mortem des concessions dans un ossuaire réalisé à cet effet et la remise en état sommaire de la concession. Une fois ces opérations effectuées, la Ville d'Espalion sera dans la capacité de proposer à nouveau ces concessions aux usagers.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les 28 concessions en état d'abandon.

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vente Immeuble Perce Neige

Délibération N°150130-09

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition d'achat de Mr Christian JULIEN et Consorts, du chalet Perce Neige, propriété de la Commune d'Espalion, au prix de 75 000 Euros, net vendeur.

Cet immeuble situé sur la Commune de Curières, sur les parcelles cadastrées C 59 – C 116, est à la vente depuis déjà 15 ans. Il est inoccupé depuis bien longtemps et se dégrade fortement.

Il expose que cette vente s'effectuerait par paiement comptant, sans condition suspensive de crédit.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de retenir cette proposition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La vente par la Commune du Chalet Perce Neige sis commune de Curières, cadastré sur les parcelles C 59 et C 116, à Mr Christian JULIEN et Consorts, au prix de 75 000 € net vendeur,
- Autorise la vente auxdits acquéreurs avec substitution en faveur d'une SCI à dénommer et à constituer,
- Charge Maître Maylis CLAVE (Etude GALTIER), 7 Place de la Cité 12000 RODEZ, de procéder à la rédaction de l'acte authentique,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à cette vente.

Marché de travaux Voirie Communale 2015 - 2018

Délibération N°150130-10

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un marché de travaux pour la réalisation des voiries communales pour les années 2015 à 2018.

Il précise qu'un précédent marché avait été réalisé pour les années 2011 à 2014, sous la forme d'un marché à bons de commande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1/ De procéder à la réalisation d'un nouveau marché sous la même forme à savoir :
 - Procédure adaptée passée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics
 - Marché à bons de commandes valable jusqu'au 31/12/2015 puis reconductible trois fois (soit jusqu'au 31/12/2018)
 - Montant minimum de travaux 100 000 € TTC à 800 000€ TTC

2/ De solliciter la Commission d'Appel d'Offres pour l'examen de ce marché

3/ D'autoriser le Maire à signer ce marché après l'avis de cette Commission d'Appel d'Offres.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Eric PICARD